Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_175-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_175

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_175-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_175

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), notamment ses articles L.434-10 à L.434-11 et R.434-15 à R.434-25 ;
Vu la circulaire n° NOR INTD0600009C du 17 janvier 2006 relative au regroupement familial des étrangers ;
Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale du 2 juin 2026 ;

Considérant l'instruction nécessaire des demandes de regroupement familial, émises par les étrangers auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ce dans un délai de 2 mois, sur les volets logement et ressources ;

Considérant que le Livre IV du CESEDA, susvisé, confie aux maires, dans le cadre des procédures de regroupement familial, le rôle de vérifier les conditions de logement et de ressources ;

Considérant que les services qui traitent ces dossiers n'ont pas les ressources pour effectuer les visites de domiciles et pour évaluer finement les ressources et autres conditions d'accueil ;

Considérant que l'OFII propose de lui déléguer les enquêtes sur les ressources et les conditions de logement des demandeurs, avec 2 niveaux possibles d'instruction, cela selon les termes précisées dans une convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- D'approuver les termes de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial sur le niveau II (enquête logement et enquête ressources), à conclure avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Il est procédé au vote :
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.